

Élément technique	Sous-élément technique	Constat				
		Neuf <input checked="" type="checkbox"/>	Rénovation <input checked="" type="checkbox"/>	MI <input checked="" type="checkbox"/>	Collectif <input checked="" type="checkbox"/>	Tertiaire <input type="checkbox"/>
VMC SF VMC DF	Bouche d'extraction	La commande manuelle du passage en débit de pointe de la bouche d'extraction en cuisine est inutilisable (ou inaccessible). Le contrôle du débit d'extraction est impossible.				



Cause technique

La commande manuelle de passage en débit de pointe est inaccessible et le débit à la bouche impossible à mesurer à cause de la présence de la chaudière ventouse sous la bouche d'extraction.

Origine Conception Exécution Exploitation

Manque de réflexion en phase conception dans les choix des produits par rapport à l'usage et l'agencement de la pièce dans laquelle ils sont utilisés.

Principaux risques



Solutions correctives et / ou préventives

Correctif : utiliser un renvoi d'angle pour la cordelette.

Préventif : lorsque des meubles de cuisine peuvent être installés à proximité d'une bouche d'extraction, il est recommandé d'éviter la mise en place de commandes manuelles pour la variation de débit et de privilégier des commandes électriques.

Les dispositifs de commande nécessitant une manœuvre de l'utilisateur comme le passage au débit nominal en cuisine ou le déclenchement des temporisations doivent être :

- situés à une hauteur comprise entre 0.90 et 1.30 m du sol ;
- manœuvrables en position «debout» comme en position «assise» ;



Exemples de bonnes pratiques

Photo ci-contre :

la commande de variation de débit d'extraction en cuisine peut être facilement actionnée car accessible y compris pour les PMR.

Le débit d'extraction à la bouche peut être facilement mesuré.

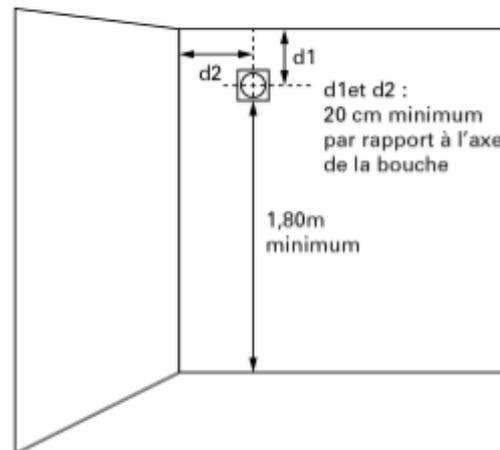
Voir extrait du NF DTU 68-3 P1-1-1 (paragraphe 6.3.1) : emplacement général des bouches d'extraction VMC

Extrait Recommandations professionnelles RAGE : VMC double flux en habitat collectif - neuf – mai 2015 - §5.5 : les bouches d'extraction

"Les bouches d'extraction sont implantées conformément au NF DTU 68-3 P1-1-1 :
- au minimum à 20 cm des parois et à 1,8 m du sol ;
- dans un endroit où elles sont facilement nettoyables et démontables

Leur installation derrière un ballon électrique ou dans un placard est proscrite.

Règles de l'art :
(Recommandations
professionnelles RAGE,
etc.)



Exemple d'installation d'une bouche d'extraction